

**Zeitschrift:** Annuaire suisse de science politique = Schweizerisches Jahrbuch für Politische Wissenschaft

**Herausgeber:** Schweizerische Vereinigung für Politische Wissenschaft

**Band:** 18 (1978)

**Artikel:** Quelques éléments pour une étude du système politique du canton du Tessin

**Autor:** Urio, Paolo / Arigoni, Gabriella

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-172125>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 31.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# QUELQUES ELEMENTS POUR UNE ETUDE DU SYSTEME POLITIQUE DU CANTON DU TESSIN

par Paolo Urio  
Professeur assistant  
et  
Gabriella Arigoni  
Assistante à l'Université de Genève

Une étude aussi complète que possible du système politique d'un canton devrait, en première approximation, comprendre l'identification et la définition des différents acteurs sur la base de certains critères. Si cette définition devait faire intervenir des variables socio-économiques et idéologiques, ceci impliquerait une prise en compte des rapports entre système politique d'une part, et systèmes économique, social et idéologique de l'autre, et, par conséquent, le rejet du postulat d'autonomie du système politique. Et c'est justement l'option des auteurs de cet article. En deuxième lieu, cette étude devrait mettre en évidence les interactions entre les différents acteurs ainsi identifiés. Ces dernières décennies la science politique a proposé toute une série de modèles, d'approches ou, plus modestement, des schémas d'interprétation du système politique.<sup>1</sup> Dans le cadre restreint de cet article, il n'est pas question de passer en revue ces modèles, ni même d'exposer notre propre modèle. Toutefois, pour permettre au lecteur d'apprécier la portée et les limites de ce que nous avancerons par la suite, il nous paraît au moins nécessaire de préciser quelques points fondamentaux, qui sont à la base de notre démarche.

Nous définissons tout d'abord l'organisation comme le moyen de gérer et de distribuer des valeurs et des ressources rares à l'intérieur d'un système social

1 Nous nous limiterons à citer quelques auteurs représentatifs de différents courants: les marxistes: N. Poulatzas, *Pouvoir politique et classes sociales*, Maspero, Paris 1968; R. Miliband, *l'Etat dans la société capitaliste*, Maspero, Paris 1973; M. Castels, *La question urbaine*, Maspero, Paris 1972; pour le courant élitiste: P. Birnbaum *Les sommets de l'Etat, essai sur l'élite du pouvoir*, Seuil, Paris 1977; pour le courant systémique: D. Easton, *A Systems Analysis of Political Life*, Wiley, New York 1965; W. Lapierre, *L'analyse des systèmes politiques*, Presses Univ. de France, Paris 1973; pour le courant cybernétique: K. W. Deutsch, *The Nerves of Government*, Free Press, New York 1966; pour le courant fonctionnaliste: G. A. Almond et G. B. Powell, *Comparative Politics, A Developmental Approach*, Little, Browns & Co., Boston 1966.

donné. Nous définissons alors le système politique comme le type particulier d'organisation d'une collectivité caractérisée par des rapports de pouvoir. A son tour, le pouvoir est défini comme l'ensemble des phénomènes sociaux liés à la domination collective au sein d'un système social donné, ce qui constitue par ailleurs la condition *sine qua non* du politique et de la politique. Il faut ensuite définir les conditions qui rendent possible l'apparition de situations de pouvoir: nous considérons que le support fondamental du pouvoir, ou sa condition première, est la distribution inégalitaire des valeurs et des ressources rares; les conditions secondaires pouvant être notamment la capacité et la volonté de se servir de ces ressources. Les principales ressources appartiennent aux types suivants: ressources économiques, juridiques, idéologiques, symboliques, informationnelles. Le corollaire de ce qui précède est que si la distribution des valeurs et des ressources est inégalitaire, l'organisation (dans notre cas le système politique) distribue ou redistribue des supports de pouvoir, donc, en dernière analyse, du pouvoir.

Au vu de ce qui précède, on mesure l'ampleur de la tâche qui attend le politologue qui essaye d'appréhender la réalité d'un système politique. Dans la suite de cet article nous présentons les premiers résultats d'une étude qui devrait aboutir dans quelques années à une compréhension globale du système politique cantonal. Les sources disponibles limitées, ainsi que l'état d'avancement de nos travaux nous obligent pour l'instant à nous limiter à trois acteurs: le députés, les hauts fonctionnaires et la population. Dans une première phase nous définirons ces acteurs sur la base de différents critères et dans un deuxième temps nous essaierons de mettre en relation ces trois groupes au moyen de deux variables: la tendance politique et la profession. Par ce biais, nous serons amenés à introduire deux autres acteurs: les partis politiques et les catégories professionnelles, voire les classes de revenu et de fortune. Mais avant d'en arriver là, il nous faut donner quelques indications sur les antécédents historiques de l'actuel système politique.

## I. Origines historiques du système politique tessinois<sup>2</sup>

L'origine des deux partis historiques, le parti libéral-modéré (“liberale-moderato”, ensuite “cattolico-conservatore”, puis “conservatore cristiano sociale”, actuellement “partito popolare democratico”) et le parti libéral-radical (“liberale-radicale”) coïncide avec la réforme constitutionnelle de 1830. Cette réforme est née sous l'influence des idées libérales qui curquaient en Europe à cette époque. Toutefois, le libéralisme proposé aux Tessinois était très marqué par la réalité politique du canton. En effet, les réformes proposées par les radicaux étaient limitées à la sphère cantonale et se greffaient sur une structure

<sup>2</sup> Cette partie s'inspire de l'ouvrage de G. Pedroli, *Il socialismo nelle Svizzera italiana 1880–1922*, Feltrinelli, Milano 1963.

politique ancienne (par exemple, le corps électoral n'était formé que par les citoyens bougeois). En 1839, les radicaux s'emparent du pouvoir. Le passage de pouvoir des conservateurs aux radicaux coïncide avec les luttes au sein de la Diète pour la transformation de la Suisse en Etat fédéral. Le gouvernement tessinois, beaucoup plus pour des raisons idéologiques qu'économiques, donne son appui à la majorité libérale de la Diète lors de l'éclatement de la guerre du Sonderbund, et cela bien que la population, catholique et de tendance conservatrice, ne soit pas d'accord dans son ensemble. Elle manifeste ce désaccord par un vote négatif fortement majoritaire lors de la consultation par référendum sur le projet constitutionnel de la Diète. En même temps, les réformes politiques proposées vont dans le sens d'une démocratisation du canton: référendum facultatif en matière législative, initiative populaire en matière constitutionnelle, suffrage universel, majorité à 20 ans, etc.

Sur un autre plan, on constate d'une part que le développement de l'industrie et du commerce suisses amène le canton du Tessin à une plus grande dépendance et à la perte du contrôle sur la gestion de l'économie, et d'autre part, que la réforme constitutionnelle fédérale de 1874 qui prévoit un accroissement des compétences législatives et administratives de la Confédération, réduit l'élan réformateur du gouvernement libéral-radical tessinois. Dès lors "l'exercice du pouvoir devient une fin en soi, en vue de sa propre survie".<sup>3</sup>

L'opposition conservatrice se manifeste à partir de 1855 et quelques années plus tard le parti conservateur obtient la majorité au Grand Conseil (élections de 1875) et au gouvernement (1877)<sup>4</sup>. Le nouveau gouvernement déploie une activité très intense dans le domaine législatif et administratif, mais par la suite lui aussi glisse vers des opérations de survie et de maintien du pouvoir: nominations politiques de fonctionnaires et de juges, abus de pouvoir lors des élections, notamment.

Entre-temps le parti libéral-radical acquiert de nouveau de l'importance, grâce aux citoyens confédérés qui s'établissent au Tessin, essentiellement comme employés du chemin de fer du Gotthard. Les élections du 3 mars 1889, précédées par une campagne féroce dans les deux camps, sont gagnées de justesse par les conservateurs (12 283 voix contre 12 166) mais, grâce au découpage des circonscriptions électorales, ils obtiennent une large majorité au Grand Conseil (77 sièges contre 35). Deux faits rallument l'opposition entre libéraux-radicaux et conservateurs: le scandale de la Banque cantonale tessinoise (créée par le gouvernement libéral en 1858 et gérée par les libéraux-radicaux) et le lancement de la part des députés libéraux de l'initiative constitutionnelle prévoyant une modification des circonscriptions électorales ainsi que l'élection du Conseil d'Etat directement par le peuple. Le scandale bancaire provoque la démission du

3 *Ibidem*, p. 13.

4 Le Conseil d'Etat était à cette époque élu par le Grand Conseil et renouvelé par tiers tous les deux ans.

gouvernement, qui est remplacé par un gouvernement provisoire composé exclusivement de conservateurs. Ce gouvernement ne soumet pas au peuple dans les délais légaux d'un mois l'initiative des libéraux, qui avait entre-temps abouti, et ce en violation patente de la constitution. Le comité libéral envoie alors une lettre de protestation au Conseil fédéral et incite le peuple à intervenir pour revendiquer son droit de se prononcer sur l'initiative. Le 11 septembre 1890 l'arsenal et le palais gouvernemental sont occupés, le gouvernement renversé et remplacé par un gouvernement composé de libéraux-radicaux.

Avec la médiation des autorités fédérales, une nouvelle loi électorale est élaborée en vue d'élire une Constituante. La deuxième Constituante tessinoise parvient à résoudre la crise (6 mars 1892), malgré les controverses sur l'article relatif à la composition du corps électoral.<sup>5</sup> Les modifications constitutionnelles sont approuvées par 49 voix (45 libéraux et 4 conservateurs indépendants) contre 44 voix (les conservateurs). Parmi les modifications les plus importantes, il convient de mentionner: l'élection populaire du Conseil d'Etat et la possibilité de sa révocation par le peuple, l'élection populaire des deux représentants au Conseil des Etats, l'initiative en matière législative. Nous assistons donc à une diminution des compétences du Grand Conseil en faveur du peuple.

La "révolution libérale" de 1890 n'aboutit pas à un changement de régime, mais à l'établissement d'une vie politique basée sur une collaboration de fait entre les partis. "Au-dessous des polémiques de principe, maintenues par les extrémistes des deux partis, qui justifiaient la lutte politique lors des élections, il y avait une convergence naturelle d'intérêts sur toute les questions économiques".<sup>6</sup>

L'origine du mouvement ouvrier et socialiste dans le canton du Tessin date de cette époque. A partir de 1896, au moment où le gouvernement libéral a fait la preuve de ses tendances modérées et fondamentalement conservatrices, le mouvement ouvrier se détache du parti libéral pour créer un parti socialiste. En novembre 1896 sont ainsi créés une section du "Partito Operaio Ticinese" (novembre 1896 à Bellinzona), qui se propose d'adhérer au Parti socialiste suisse, et une assemblée constituante de la "Federazione Operaia del Ticino" (février 1897). Il faut remarquer que les débuts du mouvement ouvrier et socialiste ne sont pas faciles à cause de la structure sociale et économique du canton. En effet, à la fin du XIX siècle, le Tessin se présente comme un pays sous-développé: près du 60 % de la population active sont occupés dans le secteur agricole, qui n'est pas rentable soit à cause de la pauvreté du sol, soit à cause des méthodes d'exploitation arriérées. Malgré l'ouverture de la ligne de chemins de fer du Gothard, le canton ne voit pas l'essor industriel qu'on avait espéré: les tarifs douaniers élevés coupent le Tessin de son marché naturel, la Lombardie, et

<sup>5</sup> Ces controverses se réduisaient à une question électorale: chaque parti essayait d'imposer la solution qui l'aurait avantagé lors des élections.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 55.

les tarifs ferroviaires majorés pour les régions de montagne empêchent les échanges avec les grands centres commerciaux et industriels de la Suisse alémanique. Les industries qui ont un certain développement sont, par ordre d'importance, celles du tabac, des produits alimentaires, du bois, de l'habillement, les ateliers de mécanique, la typographie, le papier, les montres. Le tourisme, en revanche, connaît un essor considérable ainsi que le bâtiment (lié d'ailleurs à l'essor du tourisme) et l'industrie du granit.<sup>7</sup> Toutefois, le nombre de personnes occupées dans le tertiaire (commerce, banque, assurances, hôtellerie, PTT, administration publique, douanes) est de loin le plus important: "après l'agriculture, ce sont les services et non pas l'industrie qui représentent la source de revenu la plus importante pour les Tessinois".<sup>8</sup>

La population se compose essentiellement de paysans, petits propriétaires, établis dans les vallées. Il n'existe pas de centre urbain qui puisse constituer un pôle d'attraction. A côté de l'institution communale on trouve l'institution de la bourgeoisie, qui joue un rôle de conservateur des traditions et des mentalités et qui empêche toute innovation. La mobilité à l'intérieur du canton est presque inexistante. Les ouvriers les plus valables émigrent comme saisonniers en Suisse alémanique (où les salaires sont plus élevés), en France, ou définitivement aux Etats-Unis et en Argentine. La place des Tessinois qui émigrent est prise par les travailleurs venant de régions encore plus pauvres, comme l'Italie.

L'action du parti socialiste et du mouvement syndical est donc difficile soit à cause de la mentalité conservatrice de la population tessinoise, soit à cause de l'absence d'un prolétariat homogène et conscient, soit encore à cause de la structure fragile de l'économie tessinoise, dépendante de facteurs extérieurs au canton. Le mouvement pour la fondation d'un parti socialiste au Tessin est étroitement lié à l'émigration et à l'immigration. L'apport principal vient des immigrés italiens, qui sont déjà organisés depuis 1895. Ensuite il y a l'apport des émigrés tessinois qui vont travailler en Suisse alémanique. Le troisième apport vient des employés des chemins de fer, qui sont pour la plupart des ressortissants suisses alémaniques. Cette situation est à l'origine de plusieurs tendances ainsi que de conflits internes au mouvement. Ce n'est qu'en août 1900 que le mouvement socialiste crée son propre parti autonome. Le programme discuté et accepté lors de l'assemblée constituante d'août 1900 le différencie nettement des autres partis tessinois et le lie au programme du parti socialiste suisse. Le parti socialiste tessinois fait son entrée au Grand Conseil lors des élections de 1905, lorsqu'il obtient 3 députés. Le Grand Conseil est alors composé de 44 clérico-conservateurs, 43 libéraux, 5 radicaux et 3 socialistes. Avant l'entrée des socialistes au parlement cantonal, les forces politiques pouvaient être classées sur une échelle gauche-droite de la manière suivante: à l'extrême droite l'aile cléricale du

7 Cette industrie a commencé son essor avec la construction des chemins de fer et s'est ensuite développée grâce à l'essor du secteur du bâtiment en Suisse alémanique.

8 *Ibidem*, p. 31.

parti conservateur, au centre-droite la majorité du parti conservateur, au centre le groupe démocratique, à gauche le parti libéral et la minorité radicale. "Sur le plan parlementaire, la position des socialistes était évidente: ils se seraient assis à la gauche du parti radical, à côté des radicaux. Mais sur le plan plus large de la vie démocratique, les problèmes étaient plus complexes".<sup>9</sup> En effet, le parti socialiste révèle immédiatement sa contradiction fondamentale: d'un côté il veut affirmer son indépendance vis-à-vis des partis bourgeois avec une politique intransigeante, de l'autre côté, la réalité quotidienne l'amène à des positions plus nuancées. Le pragmatisme l'emporte sur les principes dans l'action politique au niveau cantonal et les principes sont utilisés pour débattre les questions nationales.

La répartition des sièges au Grand Conseil lors des législatures suivantes s'établit comme suit:

1909: 48 au parti libéral-radical, 44 aux conservateurs, 3 aux socialistes;

1913: 50 au parti libéral-radical, 42 aux conservateurs, 3 aux socialistes;

1917: 51 au parti libéral-radical, 42 aux conservateurs, 2 aux socialistes.

En 1921 le parti socialiste présente une liste pour le Conseil d'Etat, mais il n'atteint pas le quorum nécessaire. La composition du Conseil d'Etat est alors à la suivante: 4 radicaux et 3 conservateurs. Par contre, aux élections pour le Grand Conseil, grâce à la nouvelle loi électorale qui prévoit des élections à la proportionnelle avec circonscription unique, la répartition des sièges change: 33 libéraux-radicaux, 28 conservateurs, 8 socialistes et 6 agrariens.

En 1922, après une crise politique (naufrage de la constituante du 6 mars 1921, démission du ministre des finances à cause du vote négatif sur le budget de 1922) intervient un autre changement de la loi électorale: le nombre des conseillers d'Etat passe de 7 à 5, le nombre de conseillers par parti doit être inférieur à 3 si le parti n'a pas atteint la majorité absolue, et le nombre des députés passe de 75 à 65. Un siège de conseiller d'Etat est ainsi mis à la disposition du parti socialiste par la démission d'un conseiller d'Etat conservateur. Le congrès du parti socialiste du 16 avril 1922 décide de présenter un candidat. En 1923 la composition du Conseil d'Etat est la suivante: 2 radicaux, 1 conservateur, 1 socialiste et 1 agrarien, et celle du Grand Conseil est la suivante: 24 radicaux, 24 conservateurs, 8 socialistes, 7 agrariens et 2 autres. Depuis 1927 la composition du Conseil d'Etat se stabilise selon la formule: 2 radicaux, 2 conservateurs et 1 socialiste. Ainsi, à partir de 1923 le parti socialiste devient un parti de gouvernement.

## II. La population tessinoise

La population tessinoise a le choix entre six principaux partis politiques. Le tableau 1 donne la répartition des voix entre partis depuis 1947 aux élections

<sup>9</sup> *Ibidem*, p. 53.

Tableau 1: Résultats des élections au Grand Conseil, depuis 1947

Partis	1947		1951		1955		1959		1963		1967		1971		1975		
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
Radicaux	41,5	27	41,5	43,9	29	44,6	43,2	28	43,1	43,9	29	44,6	42,6	28	43,1	41,6	26
Démocrates-chrétiens	37,5	24	37,0	38,5	25	38,5	37,2	25	38,5	35,6	23	35,4	34,4	22	33,0	34,0	22
Socialistes	14,1	9	13,8	13	9	13,8	15,3	10	15,4	15,2	10	15,4	15,4	10	15,4	16,6	11
Démocrates du centre	4,0	3	4,6	3,2	2	3,1	2,9	2	3,1	3,1	2	3,1	3,5	3	4,6	3,9	3
Communistes	2,8	2	3,1	1,4	-	-	1,4	-	-	2,2	1	1,5	2,3	1	1,5	2,7	2
Socialistes autonomes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,1	2,1	2
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,9	1	1,5	2,2	1	1,1

N.B. Le nombre total des députés a été porté de 65 à 90 en 1971  
Source: Annuario statistico del Canton Ticino, 1977, pp. 400 et 404

Tableau 2: Résultats des élections au Conseil d'Etat, depuis 1947

Partis	1947			1951			1955			1959			1963			1967			1971			1975				
	Voix % d'Etat	Con- seillers	N	Voix % d'Etat	Con- seillers	N	Voix % d'Etat	Con- seillers	N	Voix % d'Etat	Con- seillers	N	Voix % d'Etat	Con- seillers	N	Voix % d'Etat	Con- seillers	N	Voix % d'Etat	Con- seillers	N	Voix % d'Etat	Con- seillers	N		
Radicaux	43,0	2	44,3	2	45,0	2	46,4	2	43,1	2	44,1	2	40,8	2	40,7	2	40,7	2	40,7	2	40,7	2	40,7	2	40,7	2
Démocrates-chrétiens	39,4	2	38,8	2	38,1	2	37,0	2	34,6	2	36,4	2	36,7	2	35,4	2	35,4	2	35,4	2	35,4	2	35,4	2	35,4	2
Socialistes	14,9	1	13,7	1	16,9	1	16,6	1	17,4	1	18,7	1	15,2	1	15,2	1	15,2	1	15,2	1	15,2	1	15,2	1	15,2	1
Démocrates du centre	-	-	3,2	-	-	-	-	-	3,4	-	-	-	3,5	-	3,5	-	3,5	-	3,5	-	3,5	-	3,5	-	3,5	-
Communistes	2,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,4	-	0,7	-	0,7	-	0,7	-	0,7	-	1,6	-	1,6	-	1,6	-

Source: Annuario statistico del Canton Ticino, 1977, pp. 399 et 404

législatives. Ce tableau fait apparaître tout d'abord l'existence des trois grands partis: radical, démocrate-chrétien (héritier des conservateurs) et socialiste. Aux dernières élections de 1975 ces trois partis se partagent encore 86,1 % des suffrages, alors qu'ils en avaient 93,1 % en 1947 et 95,7 % en 1955 (le maximum pour cette période). Etant donné le taux élevé de participation (70,5 % en 1975) ainsi que l'utilisation du scrutin à la proportionnelle, on peut considérer que ces pourcentages sont assez bien représentatifs des tendances partisanes de l'électeurat tessinois.<sup>10</sup> Ces proportions sont d'ailleurs confirmées par les résultats des élections au Conseil d'Etat (qui ont lieu également à la proportionnelle) comme le montre le tableau 2. Ces résultats aboutissent (et ce depuis 1927) à l'élection de deux conseillers d'Etat radicaux, deux démocrates-chrétiens et un socialiste, qui se partagent donc les différents départements du gouvernement et de l'administration cantonale.

La perte de voix des trois grands partis n'a pas eu, nous venons de la voir, des conséquences appréciables quant à leur accès au parlement et au gouvernement, où ils continuent d'occuper une place prépondérante. Ce recul a profité essentiellement à un nouveau parti, le parti socialiste autonome (PSA), né en 1969 d'une scission de la gauche du parti socialiste. Le PSA se définit comme une parti marxiste de classe et se situe ainsi d'emblée dans le camp de l'opposition de gauche à côté du parti du travail (communiste). Ce parti a incontestablement introduit une nouvelle dynamique dans l'opposition de gauche, par son activité aussi bien au niveau des élites que de la base (lieux de travail, écoles, quartiers, communes). Par ailleurs le succès électoral de 1971, confirmé en 1975, a d'une part conféré à ce parti une base électorale et une députation au Grand Conseil non négligeables et, par là, une certaine crédibilité auprès des partis du gouvernement, et a d'autre part mis en évidence l'existence dans l'électeurat tessinois d'un certain nombre d'électeurs (6640 en 1975) à la fois mécontents des partis du gouvernement et réticents à se rallier à la traditionnelle opposition du parti du travail.

C'est à peu près tout ce que l'on peut dire sur la base des résultats électoraux sans courir le risque de tomber dans des inférences douteuses. Des enquêtes par sondages (par questionnaire standardisé) et des interviews en profondeur devraient permettre d'aller plus au fond des choses. Notons toutefois que les études électORALES laissent en général de côté la question de savoir si le choix électoral est fondé sur un choix rationnel ou bien s'il n'est pas la résultante d'autres facteurs, notamment de la persuasion politique que les partis déployent lors des campagnes électORALES. En l'absence d'une recherche qui permette de mettre en évidence des phénomènes de ce type, nous aurons recours à d'autres données,

10 Remarquons à ce propos que J. Nicola dans son étude de l'abstentionnisme en Suisse arrive à la conclusion suivante: "Globalement, on peut conclure que les électeurs qui se déplacent aux urnes sont parfaitement représentatifs de ceux qui ne se déplacent pas du point de vue tendances politiques . . ." in J. Nicola, "L'abstentionnisme en Suisse" in D. Sidjanski et al., *Les Suisses et la politique*, Lang, Berne 1975, p. 194.

Tableau 3: Répartition de la population active en catégories professionnelles, 1970

Catégories officielles	N	%	Nos catégories <sup>1</sup>
Indépendants <sup>2</sup>	14 646	13,53	IND (indépendants)
Membres coopérants de la famille	3 002	2,77	COOP (membres coopérants de la famille)
Directeurs	1 299	1,20	SUP (Directeurs en tant qu'employés supérieurs)
Employés supérieurs	2 808	2,59	MOY (employés supérieurs, mais subordonnés à un directeur)
Autres employés	31 574	29,16	
Ouvriers à domicile	331	0,30	
Ouvriers qualifiés	15 709	14,52	
Ouvriers semi-qualifiés et non qualifiés	34 454	31,83	
Apprentis	4 429	4,09	
Total	108 252	100	

1 Ces catégories seront utilisées dans le tableau 11 ci-dessous.

2 L'annuaire statistique du canton classe dans cette catégorie les propriétaires d'entreprise et les personnes sans profession.

Source: *Annuario statistico del Canton Ticino, 1977*, pp. 76–77

notamment aux catégories professionnelles et aux classes de revenu et de fortune. Le tableau 3 fait apparaître que près des 80 % de la population active sont occupés dans des emplois subalternes, c'est-à-dire qu'elle bénéficie moins que les autres catégories des bienfaits du système économique et politique existants. Ceci est confirmé par les statistiques cantonales relatives à la distribution du revenu et de la fortune. L'indice de Gini calculé par Baranzini pour le revenu total (revenu du travail + revenu de la fortune) est égal à 0,51, ce qui est nettement supérieur à l'indice suisse (0,38) et aux indices de tous les pays pris en considération par ce même auteur: France 0,416, Etats-Unis 0,404, Allemagne 0,396, Pays Bas 0,385, Canada 0,382, Norvège 0,354, Royaume Uni 0,344, Japon 0,335, Australie 0,313.<sup>11</sup> Une analyse plus détaillée, par classes de revenu, est encore plus suggestive. Elle permet en effet de voir (tabl. 4) que les 48,57 % des contribuables, c'est-à-dire ceux dont le revenu total imposable est

11 M. Baranzini, *La distribuzione del reddito e del capitale: aspetti teorici ed empirici*, Bellinzona, mars 1977, Cahier de Ufficio delle ricerche economiche, Administration cantonale.

Tableau 4: Distribution du revenu total (du travail et de la fortune) imposable des personnes physiques domiciliées dans le Canton Tessin en 1971/72 (période fiscale 1973/74)

Classes de revenu total imposable	Contribuables		Revenu imposable	
	%	% cum.	%	% cum.
moins de 11 000	48,57	48,57	15,76	15,76
11 000 – 21 000	31,28	79,85	29,53	45,29
21 000 – 30 000	10,08	89,93	15,47	60,76
30 000 – 50 000	6,23	96,16	14,48	75,24
50 000 – 100 000	2,65	98,81	11,05	86,29
100 000 – 200 000	0,88	99,69	7,37	93,66
200 000 +	0,31	100,0	6,34	100,00
Total	100,00	–	100,00	–

Source: Département des Finances du Canton Tessin, reproduit par Baranzini, *op. cit.*, p. 81 (nous avons obtenu nos classes de revenu en regroupant les classes utilisées par Baranzini).

Tableau 5: Distribution de la fortune imposable dans le Canton Tessin en 1971/72 (période fiscale 1973/74)

Classes de fortune imposable	Contribuables		Fortune imposable	
	%	% cum.	%	% cum.
1 – 1 000 (non imposable)	63,69	63,69	2,48	2,48
1 000 – 50 000	15,62	79,31	6,70	9,18
51 000 – 100 000	8,83	88,14	9,93	19,11
101 000 – 500 000	9,60	97,74	30,84	49,95
501 000 – 1 000 000	1,32	99,06	14,34	64,29
1 000 000 – 5 000 000	0,85	99,91	23,62	87,91
5 000 000 – 10 000 000	0,07	99,98	5,99	93,90
10 000 000 +	0,02	100,00	6,10	100,00
Total	100,00	–	100,00	–

Source: Département des Finances du Canton Tessin, reproduit par Baranzini, *op. cit.*, p. 84 (dans son tableau Baranzini utilise des classes de fortune plus petites; nous avons obtenu les nôtres en regroupant les classes de Baranzini).

inférieur à Fr. 11 000, ne possèdent que 15,76 % du revenu du canton; les 79,85 % des contribuables (revenus inférieurs à Fr. 21 000)<sup>12</sup> ne possèdent que 45,29 % du revenu du canton. Inversement, le 0,31 % des contribuables (revenus imposables supérieurs à Fr. 200 000) possède 6,34 % du revenu du canton; le 1,09 % des contribuables (revenus supérieurs à Fr. 100 000) possède 13,71 % du revenu du canton; les 3,84 % (revenus supérieurs à Fr. 50 000) possèdent le 24,76 % du revenu du canton; les 10,07 % (revenus supérieurs à Fr. 30 000) possèdent 39,24 % du revenu du canton.

La distribution de la fortune est encore plus inégalitaire. L'indice de Gini calculé par Baranzini est égal à 0,823, alors qu'il est égal à 0,87 au Royaume Uni, 0,826 en Irlande, 0,772 en Suisse, 0,724 au Canada, 0,52 en Australie. Si l'on regarde de près les classes de fortune, on peut constater que: les 63,69 % des contribuables (ce qui correspond à ceux qui possèdent une fortune inférieure à Fr. 1000) ne possèdent que 2,48 % de la fortune imposable du canton; les 79,31 % des contribuables (fortune inférieure à Fr. 50 000) ne possèdent que 9,18 % de la fortune du canton; les 97,74 % des contribuables (fortune inférieure à Fr. 500 000) ne possèdent que près de la moitié (49,95 %) de la fortune du canton. Inversement, le 0,02 % des contribuables (fortune supérieure à dix millions) possède 6,1 % de la fortune du canton; le 0,09 % (fortune supérieure à cinq millions) possède 12,09 % de la fortune du canton; le 0,94 % des contribuables (fortune supérieure à un million) possède 35,71 % de la fortune du canton; les 2,26 % des contribuables (fortune supérieure à Fr. 500 000) possèdent 50,05 % de la fortune du canton. Si enfin on calcule le revenu total moyen par contribuable, on obtient Fr. 16 244,75, ce qui permet de diviser les contribuables en deux catégories: les 30 % des contribuables qui gagne plus que la moyenne, et les 70 %, qui gagne moins que la moyenne. La fortune moyenne, Fr. 64 228,91, permet à son tour de définir deux autres catégories: les 17 % des contribuables, qui possèdent une fortune supérieure à la moyenne, et les 83 %, qui possèdent une fortune inférieure à la moyenne.

Il est donc incontestable que la distribution du revenu et surtout de la fortune est fortement inégalitaire dans le canton. Dans le cadre des études que nous suggérions ci-dessus, il serait intéressant de déterminer comment les électeurs perçoivent ce phénomène et comment ils le mettent en rapport avec le programme, l'action et l'image des partis politiques et de leurs dirigeants. En l'absence d'une telle étude, nous nous garderons bien de formuler des conclusions hâtives. Il n'en reste pas moins que le comportement électoral des Tessinois, notamment du fort pourcentage qui vote pour les partis qui soutiennent l'actuel système politique et économique et qui gèrent, à travers ce système, les inégalités que nous venons de souligner, a de quoi surprendre et, en tout cas, mériterait d'être expliqué par une recherche approfondie. Il serait

12 Ce groupe de citoyens doit avec toute vraisemblance correspondre à la catégorie SUB du tableau n. 3.

d'autre part intéressant de reprendre sous forme d'hypothèse l'explication de Pedroli (mentionnée ci-dessus à la p. 124) d'après laquelle la relation output-input serait fondée sur une forme de clientélisme et de subordination aux principaux acteurs du système politique, les notables.

### III. Les députés tessinois

Pour les députés du Grand Conseil tessinois nous disposons de l'étude du Prof. Lucchini.<sup>13</sup> Certes, comme le remarque d'ailleurs l'auteur, cette enquête, réalisée au moyen d'un questionnaire standardisé envoyé par poste aux députés, ne peut pas être considérée comme exhaustive et définitive, et ses résultats doivent être considérés avec précaution. Il s'agit toutefois de la seule source sérieuse actuellement disponible. Nous en tirerons donc les données pertinentes aux buts du présent article, en insistant une fois pour toutes sur le caractère provisoire et incomplet de nos remarques. Sur le total des 65 députés de la législature 1967–1971, 57 ont répondu, soit 21 radicaux sur 26, 20 démocrates-chrétiens sur 22, 6 socialistes sur 8, 3 démocrates du centre (UDC) sur 3, 1 communiste sur 2, 2 socialistes autonomes (PSA) sur 2, 1 UOLR (Unione operaia liberale radicale) sur 1, plus 3 députés qui n'ont pas indiqué leur appartenance partisane.

On peut tout d'abord remarquer que la plupart des députés ont commencé très jeunes leur activité politique: 72 % avant l'âge de 25 ans, 87,7 % avant 30 ans. Les vocations politiques se manifestent et se concrétisent donc très tôt au Tessin. Ce phénomène pourrait être expliqué par le fait que l'adhésion partisane se fait en premier lieu au niveau de la réalité politique communale: dans presque toutes les communes tessinoises les élections au Conseil municipal (parlement) et au Conseil administratif (exécutif) se font sur la base de listes portant l'étiquette des partis présents au niveau cantonal. Les citoyens se déterminent donc très tôt par rapport à l'appartenance à un parti. Par ailleurs, la réalité communale constitue un cadre propice à une pratique active de la politique.

Pour ce qui est de l'origine sociale des députés, déterminée sur la base de la profession du père, on peut dire qu'une forte proportion de députés sont issus de familles de cadres supérieurs ou d'indépendants ( $15,75\% + 17,54\% = 33,29\%$ ), 21,05 % de cadres moyens, 22,81 % d'employés subalternes, 19,3 % d'ouvriers.<sup>14</sup> Nous reviendrons sur ce point dans la partie finale de cet article.

Quant aux motifs qui ont déterminé le choix du parti, les députés ont attribué une importance inégale au programme des partis, à la tradition politique de leur famille et à l'appartenance à une classe sociale. Le tableau 6 permet de

13 R. Lucchini, *Inchiesta d'opinione sul Gran Consiglio del cantone Ticino*, Televisione della Svizzera italiana, Lugano, novembre 1970, ronéotypé.

14 *Ibidem*, p. VI.

Tableau 6: Motifs ayant influencé le choix du parti des députés

Motifs	% de députés qui attribuent une très grande importance ou une importance aux motifs indiqués en ordonnées <sup>1</sup>			
	Radicaux	Démocrates-chrétiens	Sociaux-listes	Démocrates du centre et socialistes autonomes
	N = 21	N = 20	N = 6	N = 3
<i>Programme du parti</i>	85,7	60	100	100
Total des réponses: N = 57				77,19 N = 44
<i>Tradition politique</i>	57,1	80	50	33,3
familiale. Total des réponses: N = 56				58,93 N = 33
<i>Appartenance à une classe sociale.</i> Total des réponses: N = 57	9,5	15	66,7	66,7
				0
				24,56 N = 14

<sup>1</sup> Le % restant correspond aux réponses "peu important"

N.B. Dans la répartition par parti ne figurent pas les réponses des 3 députés qui n'ont pas indiqué leur appartenance partisane, ainsi que le député UORL. Par contre, les réponses de ces députés sont incluses dans la colonne "% moyen de l'ensemble des députés."

Source: construit d'après Lucchini, *op. cit.*, pp. 82–88.

constater que, dans l'ensemble, le programme du parti est le motif le plus souvent invoqué, alors que l'appartenance à une classe sociale n'est considérée comme importante que par 1/4 environ des députés. Une analyse par parti permet de faire les constatations suivantes, qui mériteraient d'être complétées par des interviews en profondeur. Tout d'abord, les députés de gauche et de l'Union démocratique du centre sont unanimes à attribuer une importance au programme en tant que facteur de choix du parti, alors que 40 % des démocrates-chrétiens et 14,3 % des radicaux n'y attribuent que peu d'importance. Pour les démocrates-chrétiens ceci est compensé par la forte proportion (80 %) de ceux qui attribuent une importance à la tradition politique de leur famille, ce qui d'ailleurs les différencie de tous les autres partis et correspond assez bien à l'image de marque de leur parti. Il est aussi intéressant de remarquer que la proportion des députés des partis de gauche et du parti bourgeois le plus attaché aux principes du libéralisme (parti radical) qui attribue une importance au programme du parti est plus grande que le pourcentage de ceux qui attribuent une importance aux autres facteurs, contrairement à ce qui se passe pour les démocrates-chrétiens. Cette distribution inégale semble bien correspondre à la bipolarisation de l'opposition gauche-droite, avec au centre la présence d'un parti (démocrate-chrétien) tiraillé entre son attachement à la tradition et son désir de réformes sociales. Cette interprétation suppose évidemment qu'un programme plus homogène (de droite ou de gauche) soit plus susceptible d'attirer un jeune politicien qu'un programme plus équilibré, mais moins clair quant aux options fondamentales et aux choix idéologiques. Ceci semble être confirmé par les résultats du tableau 8, qui indique quelles sont les caractéristiques des partis qui, de l'avis des députés, sont les plus susceptibles d'influencer le vote du citoyen. On voit, de nouveau, qu'une forte majorité de députés de gauche et de radicaux attribue une importance à l'idéologie, alors que la moitié seulement des démocrates-chrétiens partage cet avis.

Quant au peu d'importance attribué à l'appartenance à une classe sociale, il convient de tenir compte des données du tableau 7 qui donne la répartition des députés par parti et par profession. Etant donné que la grande majorité des députés socialistes exerce une profession subalterne (catégorie SUB) il est compréhensible que la majorité de ces députés considère que l'appartenance à cette catégorie professionnelle les ait poussés à choisir un parti qui déclare vouloir défendre les intérêts de la classe sociale correspondante à leur profession. D'autre part, étant donné que la majorité des députés communistes et socialistes autonomes exerce une profession "supérieure" (catégorie SUP) il est logique que ces députés considèrent que l'appartenance à cette catégorie professionnelle n'a pas joué un rôle dans leur choix en faveur d'un parti qui déclare vouloir défendre les intérêts de la classe ouvrière (au sens large) et non pas ceux de la classe sociale correspondante à leur profession. Quant aux députés des deux grands partis bourgeois (radical et démocrate-chrétien) il faut expliquer pourquoi ces politiciens, qui exercent en majorité une profession "supérieure" et dont la majorité n'attribue que peu d'importance à l'appartenance à une classe sociale

Tableau 7: Profession des députés, selon les partis

Partis	Catégories professionnelles <sup>1</sup> (en chiffres absolus et en %)	Total			
		Ouvriers et Employés sub. SUB	Cadres Moyens MOY	Cadres Supérieurs SUP	Indépendants
Radicaux	N = 18 (31,6 %)	N = 2 (9,5 %) (16,6 %)	N = 2 (9,5 %) (40 %)	N = 14 (66,6 %) (43,8 %)	N = 2 (9,5 %) (100 %)
Démocrates-chrétiens	N = 4 (20 %) (22,2 %)	N = 3 (15 %) (60 %)	N = 3 (15 %) (60 %)	N = 13 (65 %) (40,6 %)	N = 0
Socialistes	N = 5 (83,3 %) (27,7 %)	N = 0	N = 1 (16,7 %) (3,1 %)	N = 0	N = 0
Démocrates du centre	N = 2 (66,7 %) (11,1 %)	N = 0	N = 1 (33,3 %) (3,1 %)	N = 0	N = 3 (100 %)
Communistes	N = 1 (100 %) (5,5 %)	N = 0	N = 0	N = 0	N = 1 (100 %)
Socialistes autonomes	N = 0	N = 0	N = 2 (100 %) (6,3 %)	N = 0	N = 2 (100 %)
UOLR	N = 1 (100 %) (5,5 %)	N = 0	N = 0	N = 0	N = 1 (100 %)
Parti inconnu	N = 2 (66,7 %) (11,1 %)	N = 0	N = 1 (33,3 %) (3,1 %)	N = 0	N = 3 (100 %)
Total	N = 18 (100 %)	N = 5 (100 %)	N = 32 (100 %)	N = 2 (100 %)	N = 57

<sup>1</sup> Ces catégories seront utilisées dans le tableau 11 ci-dessous.Source: construit d'après Lucchini, *op. cit.*, pp. VI et 54

comme facteur ayant influencé le choix de leur parti, ont choisi un parti bourgeois. Peut-être l'explication est à rechercher dans le fait que ces partis se présentent comme des partis à vocation inter-classes. D'autre part, le concept de classe sociale ne fait pas partie de leur langage politique en tant qu'instrument d'analyse de la vie politique. Ceci peut être expliqué par les conditions qui étaient à la base de leur origine historique et de leur pratique, que nous avons exposées dans la partie introductory de cet article. La réalité électorale leur donne d'ailleurs raison: en effet, si on compare les résultats des élections au Grand Conseil pour l'année 1971 (tabl. 1) avec la répartition de la population active en catégories professionnelles pour 1970 (tabl. 3), on constate que ces deux partis ont ensemble le 74 % des voix. Une très grande partie de leur électoral appartient donc aux catégories d'emplois subalternes (SUB), qui représentent le 79,9 % de la population active. Mais en l'absence d'interviews en profondeur il est difficile d'en dire davantage.

Quant à la profession des députés, le tableau 7 permet de constater que la majorité exerce une profession "supérieure" (cadres supérieurs + indépendants: 59,65 %).<sup>15</sup> Ceci est surtout vrai pour les radicaux, les démocrates-chrétiens et les socialistes autonomes, alors que socialistes, démocrates du centre et communistes recrutent la majorité de leurs députés dans les catégories professionnelles moyenne et subalterne. D'une façon générale, le caractère élitiste du parlement cantonal est ainsi confirmé.

En ce qui concerne la perception réciproque des députés, il est intéressant de noter que la majorité des députés considère qu'il n'y a pas de différences fondamentales de caractère idéologique entre les partis bourgeois (66,67 % NON; 29,82 % OUI; 3,51 % NSP). Toutefois, la proportion de députés radicaux et démocrates-chrétiens qui partage cet avis est plus faible (52,4 % et 60 %, respectivement); une forte minorité considère même qu'il y a des différences idéologiques fondamentales (42,9 % et 35 %, respectivement). Par contre, les députés des autres partis sont unanimes (100 % de réponses négatives). En deuxième lieu, on peut remarquer qu'une faible minorité considère qu'il n'y a pas de différences fondamentales de caractère idéologique entre partis bourgeois et parti socialiste (54,39 % NON; 43,86 % OUI; 1,75 % NSP). Mais tous les socialistes rejettent ce point de vue et estiment au contraire qu'il y a des différences idéologiques fondamentales. Les radicaux l'acceptent à une plus forte majorité que la moyenne (61,9 % NON; 33,3 % OUI) de même que les démocrates du centre (66,7 % NON; 33,3 % OUI), les démocrates-chrétiens sont partagés (50 % NON; 50 % OUI), alors que communistes et socialistes autonomes

15 Il est probable que la classification de Lucchini sous-estime la catégorie des indépendants, probablement parce qu'elle n'inclut que les entrepreneurs (et ce conformément à la classification officielle fédérale, reprise par l'Annuaire statistique du Tessin) alors que les indépendants tels que les avocats, les médecins, etc. sont vraisemblablement inclus dans la catégorie "cadres supérieurs". De toute façon ceci ne change pas grande chose à l'allure générale du tableau 7.

l'acceptent en bloc (100 % NON). Quant aux différences fondamentales de caractère idéologique entre parti socialiste et parti socialiste autonome, une forte majorité donne une réponse affirmative (71,93 % OUI; 21,05 % NON; 7,02 % NSP). Encore une fois, la variation entre partis est particulièrement significative. Alors que les socialistes sont partagés (50 % OUI; 50 % NON), que les démocrates-chrétiens ont des réponses affirmatives inférieures à la moyenne (60 % OUI; 25 % NON) de même que les démocrates du centre (66,7 % OUI; 33,3 % NON), radicaux (90,5 % OUI; 4,8 % NON), socialistes autonomes et communistes (100 % OUI) sont pratiquement unanimes à considérer que les deux partis socialistes sont fondamentalement différents du point de vue idéologique. Ceci nous permet de nuancer les remarques précédentes quant à la bipolarisation du système de partis cantonal. En effet, il apparaît que les deux véritables pôles sur le plan idéologique sont les radicaux d'une part et les communistes et socialistes autonomes de l'autre. Les trois séries de résultats que nous venons de présenter nous permettent de voir que radicaux, socialistes autonomes et communistes prennent leurs distances par rapport aux socialistes en les "rejetant" vers le centre, le "rejet" des radicaux étant toutefois moins net. Ainsi, selon les données disponibles, le système de partis apparaît comme un système bipolaire radical/socialiste autonome-communiste, avec un centre démocrate-chrétien/socialiste assez proche du pôle radical et nettement éloigné du pôle socialiste autonome-communiste, ce qui correspond d'ailleurs à la pratique gouvernementale et parlementaire de collaboration entre radicaux, démocrates-chrétiens et socialistes.

En ce qui concerne les rapports entre partis et électeurs, l'étude du Prof. Lucchini permet de mettre en évidence la perception d'un certain malaise de la part des députés. En effet, 73,68 % de ceux-ci considèrent que les rapports entre partis et électeurs sont peu satisfaisants (17,54 % seulement considère qu'ils sont satisfaisants; 8,77 % ne sait pas). D'autre part, 63,16 % estiment que la participation des citoyens à la vie politique est médiocre, 14,04 % considèrent même qu'elle est mauvaise, alors que 22,81 % seulement considèrent qu'elle est bonne. Encore une fois, il faudrait une enquête en profondeur auprès des députés ainsi qu'un sondage auprès de la population pour pouvoir déterminer la véritable signification de ces résultats. Il est par ailleurs intéressant de voir quels sont d'après les députés les caractéristiques des partis les plus susceptibles d'influencer le vote des électeurs. Le tableau 8 permet de voir que, pour l'ensemble, le pragmatisme et une idéologie bien définie sont considérés comme des moyens efficaces par la majorité des députés (64,92 % et 61,4 %, respectivement) alors que le programme du parti n'est considéré comme important que par 1/3 environ de députés. Ceci n'est pas surprenant au vu des résultats précédents. En effet, comme la grande majorité des députés considère que les rapports avec les électeurs sont peu satisfaisants et que la participation des citoyens à la vie politique est médiocre, voire mauvaise, il est compréhensible que les députés ne s'attendent pas à ce que les citoyens s'intéressent de près aux programmes des partis et qu'ils misent donc de préférence sur le pragmatisme et l'idéologie pour

Tableau 8: Caractéristiques des partis susceptibles d'influencer le vote des citoyens, selon les députés

Caractéristiques des partis	% de députés qui accorde une très grande importance ou une importance aux caractéristiques des partis indiqués en ordonnée <sup>1</sup>					
	Radicaux	Démocrates-chrétiens	Sociaux-listes	Démocrates du centre	Communistes et socialistes autonomes	
N = 21	N = 20	N = 6	N = 3	N = 3	% moyen de l'ensemble des députés	
<i>Programme</i>	23,8	50	16,7	66,7	33,3	35,09 N = 20
Total des réponses; N = 57						
<i>Pragmatisme</i>	81	55	66,7	66,7	67,7	64,92 N = 37
Total des réponses; N = 57						
<i>Idéologie bien définie</i>	76,2	50	83,3	33,3	100	61,4 N = 35
Total des réponses; N = 57						

1 Le % restant correspond aux réponses “peu important”.

N.B. Dans la répartition par parti ne figurent pas les réponses des 3 députés qui n'ont pas indiqué leur appartenance partisane, ainsi que celles du député UORL. Par contre, les réponses de ces députés sont incluses dans la colonne „% moyen de l'ensemble des députés”.

Source: construit d'après Lucchini, *op. cit.*, pp. 90–96.

influencer l'électeur. Il y a toutefois des différences significatives entre les partis. Encore une fois, les extrêmes se touchent. En effet, députés radicaux et de gauche (notamment communistes et socialistes autonomes) sont presqu'unanimes à attribuer une importance à l'idéologie, alors que seulement la moitié des démocrates-chrétiens partage cet avis. D'autre part, radicaux et démocrates-chrétiens privilégient le pragmatisme, mais la différence avec le pourcentage de ceux qui accordent une importance à l'idéologie n'est pas assez grande pour pouvoir en tirer des conclusions significatives, bien que ce résultat corresponde assez bien à l'image de marque des radicaux. Par contre, les partis de gauche donnent nettement la préférence à l'idéologie (notamment les communistes et socialistes autonomes). Les démocrates-chrétiens enfin sont plus partagés: il n'y a pas en leur sein une claire majorité pour souligner l'importance de chacune des trois caractéristiques en question, ni une nette préférence pour l'une ou l'autre de ces mêmes caractéristiques au détriment des autres.

#### IV. Les hauts fonctionnaires tessinois

Pour définir la catégorie des hauts fonctionnaires nous utiliserons quelques-unes des premières données de notre recherche sur la haute administration en Suisse.<sup>16</sup> Notre population de hauts fonctionnaires tessinois comprend les deux niveaux hiérarchiques supérieurs (secrétaire général de département et directeurs). De cet ensemble nous avons supprimé les fonctionnaires qui tout en ayant le titre de directeur n'exerçaient pas les fonctions habituellement attribuées à ce poste, et nous y avons rajouté les fonctionnaires qui, tout en n'ayant pas le titre de directeur, exerçaient les fonctions normalement attribuées à ce poste. Nous avons ainsi identifié 54 fonctionnaires, qui ont tous accepté de répondre à nos questions. Etant donné que la majorité (77,8 %) déclare gagner entre 54 000 et 96 000 francs par an,<sup>17</sup> on peut considérer que ces fonctionnaires appartiennent aux classes de revenu parmi les plus élevées (voir tabl. 4). D'autre part, 70,4 % considèrent appartenir à la classe moyenne et 25,9 % à la classe supérieure, alors que 3,7 % seulement se situent dans la classe ouvrière ( $N = 2$ ). Si on tient compte du fait que le sentiment d'appartenir à une classe sociale donnée (classe sociale subjective) n'est pas fonction uniquement du revenu, on peut considérer que ces

16 Nous avons commencé avec les cantons de Genève et du Tessin, grâce à un subside du Fonds national suisse de la recherche scientifique, que nous tenons ici à remercier (projet N. 1.542-0.77). La recherche est dirigée par Paolo Urio avec la collaboration de Gabriella Arigoni, Elisabeth Baumann et Ivan Muller. Les résultats de cette recherche devraient être disponibles en septembre 1978. Les données relatives au Tessin ont été recueillies par Urio et Arigoni. La préparation des résultats utilisés dans cet article a été faite par Baumann.

17 En détail: 53,6 % déclare gagner entre 54 000 et 72 000, 24,1 % entre 72 000 et 96 000, alors que 14,8 % déclare gagner moins de 54 000 et 7,4 % plus de 96 000.

deux résultats combinés permettent de classer ces fonctionnaires dans les couches moyennes-supérieures et supérieures de la société tessinoise.

Quant à leur origine sociale (définie sur la base de la profession du père) on trouve la distribution suivante, qui est assez proche de celle des pères des députés (cf. ci-dessus, p. 133): professions subalternes (SUB): 33,33 %; catégories professionnelles moyennes (MOY): 22,22 %; catégories professionnelles supérieures (SUP): 22,22 %; membres coopérants de la famille (COOP): 7,41 %; et indépendants (IND): 14,81 %. Il apparaît ainsi que l'origine sociale de ces deux élites particulièrement importantes pour la vie politique du canton est pratiquement la même.

Quant aux préférences politiques des hauts fonctionnaires, on peut remarquer tout d'abord qu'une forte majorité (40 sur 54, soit 74,1 %) déclare appartenir à un parti politique. Parmi les 14 autres, 13 (24,1 %) déclarent avoir des affinités politiques, alors qu'un seul n'avoue aucune affinité politique (1,9 % du total). A titre de comparaison, remarquons qu'à Genève 49,3 % seulement de hauts fonctionnaires déclare appartenir à un parti, 32,4 % déclare avoir des affinités politiques et 12,7 % n'avoue aucune affinité politique (plus 1,4 % NSP et 5,6 % de refus de répondre à cette question). Le tableau 9 donne la distribution des préférences politiques (appartenance et affinité) des hauts fonctionnaires tessinois. Si l'on ne tient compte que de l'appartenance à un parti, on constate que les radicaux sont nettement mieux représentés que tous les autres partis, même si l'on tient compte des résultats électoraux (voir tabl. 1 et 2). Par contre, si l'on additionne appartenance et affinité (colonne c du tabl. 9) et si l'on procède ensuite à quelques regroupements qui nous paraissent justifiés (colonne d) on obtient une distribution des préférences politiques qui correspond de plus près à la force électorale des différents partis, notamment pour les partis du gouvernement. Nous y reviendrons dans la partie finale de cet article.

Si on tient compte enfin de la répartition des hauts fonctionnaires par tendance politique et par départements, on constate que la majorité des hauts fonctionnaires d'un département appartient la plupart du temps à la même tendance politique que le Conseiller d'Etat chef de ce département.<sup>18</sup>

18 Nous avons la distribution suivante: Prévoyance sociale: Conseiller d'Etat socialiste, 5 hauts fonctionnaires de gauche, aucun d'une autre tendance; Instruction publique: Conseiller d'Etat radical, 3 hauts fonctionnaires radicaux, 1 de gauche; Travaux publics: Conseiller d'Etat radical, 3 hauts fonctionnaires radicaux 1 démocrate-chrétien; Finances: Conseiller d'Etat radical, 3 hauts fonctionnaires radicaux, 1 démocrate-chrétien et 2 de gauche; Justice et police: Conseiller d'Etat démocrate-chrétien, 6 hauts fonctionnaires démocrates-chrétiens, 4 radicaux et 1 socialiste; Economie publique: Conseiller d'Etat démocrate-chrétien, 3 hauts fonctionnaires démocrates-chrétiens, 1 socialiste. Dans les quatre autres départements on trouve la situation inverse, mais ceci est dû au fait que récemment les anciens Conseillers d'Etat chefs de ces départements ont été remplacé par d'autres Conseillers d'Etat de tendance politique différente.

Tableau 9: Préférences politiques des hauts fonctionnaires tessinois

Partis* ou tendances politiques	(a) Appartenance politique	(b) Affinité politique	(a) + (b) = (c)	(d) Nos regroupements, utilisés dans le tableau no. 10
			Appartenance + affinité = préférences politiques	
radicaux*	N=22 (40,7%)	N=2	N=24 (44,4%)	N=24 (45,28%) RAD (radicaux)
démocrates-chrétiens*	N=15 (27,8%)	N=3	N=18 (33,3%)	N=19 (35,85%) DC (démocrates-chrétiens)
centre	-	N=1	N= 1 ( 1,9%)	
centre-gauche	-	N=1	N= 1 ( 1,9%)	
socialistes*	N=2 (3,7%)	N=40 (74,1%)	N=13 (24,1% du total, N=54)	N= 8 (15,09%) SOC (socialistes)
gauche	N=1 (1,9%) <sup>1</sup>	N=4	N= 5 ( 9,2%)	
socialistes autonomes*	N=0	N=1	N= 1 ( 1,9%)	N= 1 (1,88%) PSA (socialistes autonomes)
communistes*	N=0	N=1	N= 1 ( 1,9%)	N= 1 (1,88%) COM (communistes)
aucun(e)	N=14 (25,9%) <sup>2</sup>	N=1 <sup>3</sup> (1,9% du total, N=54)	N= 1 ( 1,9%)	
total	N=54 (100%)	N=14 (25,9% du total, N=54)	N=54 (100%)	N=53 (100%)

1 Ce député a déclaré appartenir à un parti de gauche, mais n'a pas voulu le nommer.

2 Sur ces 14, 13 ont manifesté des affinités politiques, indiquées dans la colonne (b).

3 Le seul fonctionnaire qui n'a pas déclaré une appartenance ou une affinité politique.  
*Source:* notre propre recherche sur la haute administration en Suisse.

## V. Rapports structurels entre députés, hauts fonctionnaires et population,

Dans cette partie nous nous efforcerons de dégager deux types de liens structurels entre population, députés et hauts fonctionnaires. Le premier type correspond à la variable "tendance politique", mesurée au moyen des résultats aux élections législatives cantonales (tabl. 1) et des préférences politiques des hauts fonctionnaires (tabl. 9). Le deuxième type correspond à la variable "catégorie professionnelle", mesurée à l'aide des statistiques reproduites ci-dessus (tabl. 3 et pp. 133 et 141). Pour mesurer le degré de congruence entre nos trois ensembles, nous avons eu recours à deux indices. Le premier, très simple, est l'indice de représentativité IR, qui nous a été suggéré par un article de Subramaniam<sup>19</sup> et qui permet d'établir une comparaison, catégorie par catégorie, entre les distributions de deux populations. Pour calculer l'indice on procède de la façon suivante. On regarde quel est, dans les deux populations, le pourcentage le plus élevé d'une catégorie donnée; on divise alors ce pourcentage par le pourcentage le plus petit. Le résultat obtenu indique l'ampleur de la sur-représentation ou de la sous-représentation (à laquelle on attribue un signe négatif) d'une catégorie donnée dans l'une des deux populations par rapport à la population de référence. Celle-ci est déterminée en fonction des objectifs de chaque recherche. Ainsi, par exemple, dans le tableau 10 la catégorie RAD est sur-représentée dans la population "hauts fonctionnaires" par rapport à la proportion de cette même catégorie dans la population de référence "électeurs". L'indice  $IR=1,16$  signifie que les RAD sont 1,16 fois plus nombreux dans la haute administration qu'ils ne devraient l'être si les proportions de la population "électeurs" étaient respectées dans la population "hauts fonctionnaires". De la même façon, il apparaît que les PSA sont 3,63 fois moins nombreux (indice  $IR=-3,63$ ) qu'ils ne devraient l'être. Signalons encore que lorsque les pourcentages sont les mêmes dans les deux populations pour une même catégorie, l'indice IR est égal à 1, et nous avons alors une représentativité parfaite.

L'autre indice est une adaptation de l'indice de Gini, faite par nos collègues D. Handley et E. Horber de l'Université de Genève.<sup>20</sup> Il y a en réalité deux indices adaptés de l'indice de Gini. Le premier, que nous appellerons Gini I (pour interne ou intra-groupe) mesure la discordance entre la distribution réelle et une distribution idéale, où toutes les catégories ont les mêmes proportions. Si la distribution réelle est identique à la distribution idéale, l'indice Gini I est égal à zéro, alors qu'il est au maximum (Gini I=1) lorsque la divergence entre les deux distributions est complète. Le deuxième indice, que nous appellerons Gini E

19 V. Subramaniam, "Representative Bureaucracy: A Reassessment", *American Political Science Review*, December 1967, pp. 1009-19.

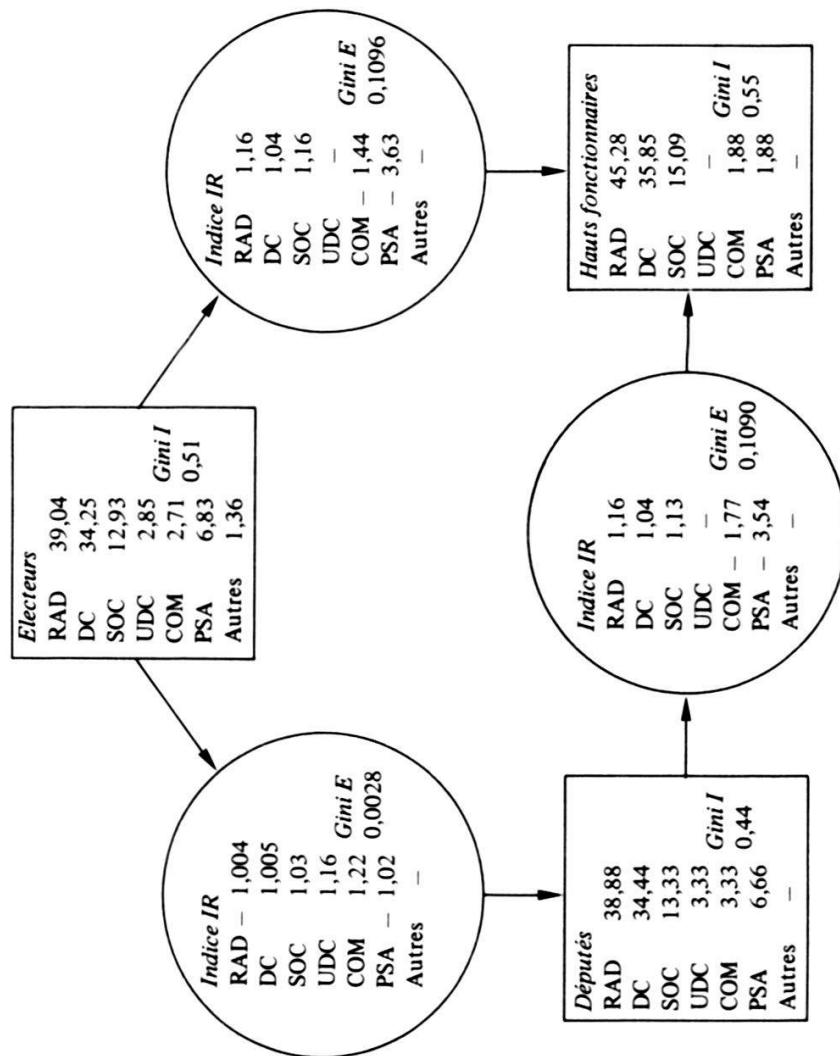
20 Les programmes pour le calcul des indices Gini I et Gini E ont été préparé par notre collègue D. Handley. Les calculs ont été effectués par Elisabeth Baumann.

(pour externe ou inter-groupes) mesure la discordance entre deux populations réelles, celle de la population de référence et celle d'une autre population. L'indice Gini E varie aussi de 0 à 1, dans le même sens que l'indice Gini I. Ainsi, par exemple, dans le tableau 10, la population de référence est les "électeurs" et les autres populations sont les "députés" et les "hauts fonctionnaires". Les deux indices IR et Gini E sont évidemment interdépendants, mais ils mesurent deux choses différentes, le premier des relations inter-catégories, le deuxième des relations inter-populations.

Passons à un bref commentaire des tableaux 10 et 11. Le tableau 10 montre clairement qu'il n'y a pas, dans l'ensemble, de distorsions notables quant à la distribution des tendances politiques entre électeurs, députés et hauts fonctionnaires (indices Gini E compris entre 0,0028 et 0,1096). La congruence entre électeurs et députés s'explique facilement du fait de l'utilisation du scrutin à la proportionnelle. Par contre, la congruence entre électeurs et hauts fonctionnaires mérite d'être soulignée car elle démenti quelques idées reçues quant à la répartition inégale par rapport à la force électorale des différents partis. Toutefois, le recours à l'indice IR se révèle ici significatif car il permet de voir que les partis de la gauche marxiste (communiste et socialiste autonome) sont sous-représentés (assez nettement même pour le PSA) alors que les partis gouvernementaux sont légèrement sur-représentés. Nous avons calculé la distribution que l'on devrait avoir si au sein des hauts fonctionnaires on respectait les mêmes proportions qu'au sein de l'électorat et des députés.<sup>21</sup> On arrive alors à la conclusion que les partis gouvernementaux devraient renoncer, ensemble, à 4 hauts fonctionnaires, les communistes et socialistes autonomes en gagneraient ensemble 3, et les démocrates du centre en gagneraient 1. Remarquons que la sous-représentation des communistes et des socialistes autonomes est probablement due au fait que ces partis représentent une opposition à la politique gouvernementale. En dépit de ces réserves, on peut donc conclure que les tendances politiques de l'électorat sont très bien représentées dans les deux élites "députés" et "hauts fonctionnaires".

21 Il suffit de multiplier le nombre de fonctionnaires par les indices IR négatifs et de diviser le nombre de fonctionnaires par les indices IR positifs.

Tableau 10: Relations entre „électeurs”, „hauts fonctionnaires” et „députés”, en fonction des préférences politiques (distributions en %)



N.B. Les flèches vont de la population de référence aux autres populations.

Source: tableaux n. 1 et n. 9.

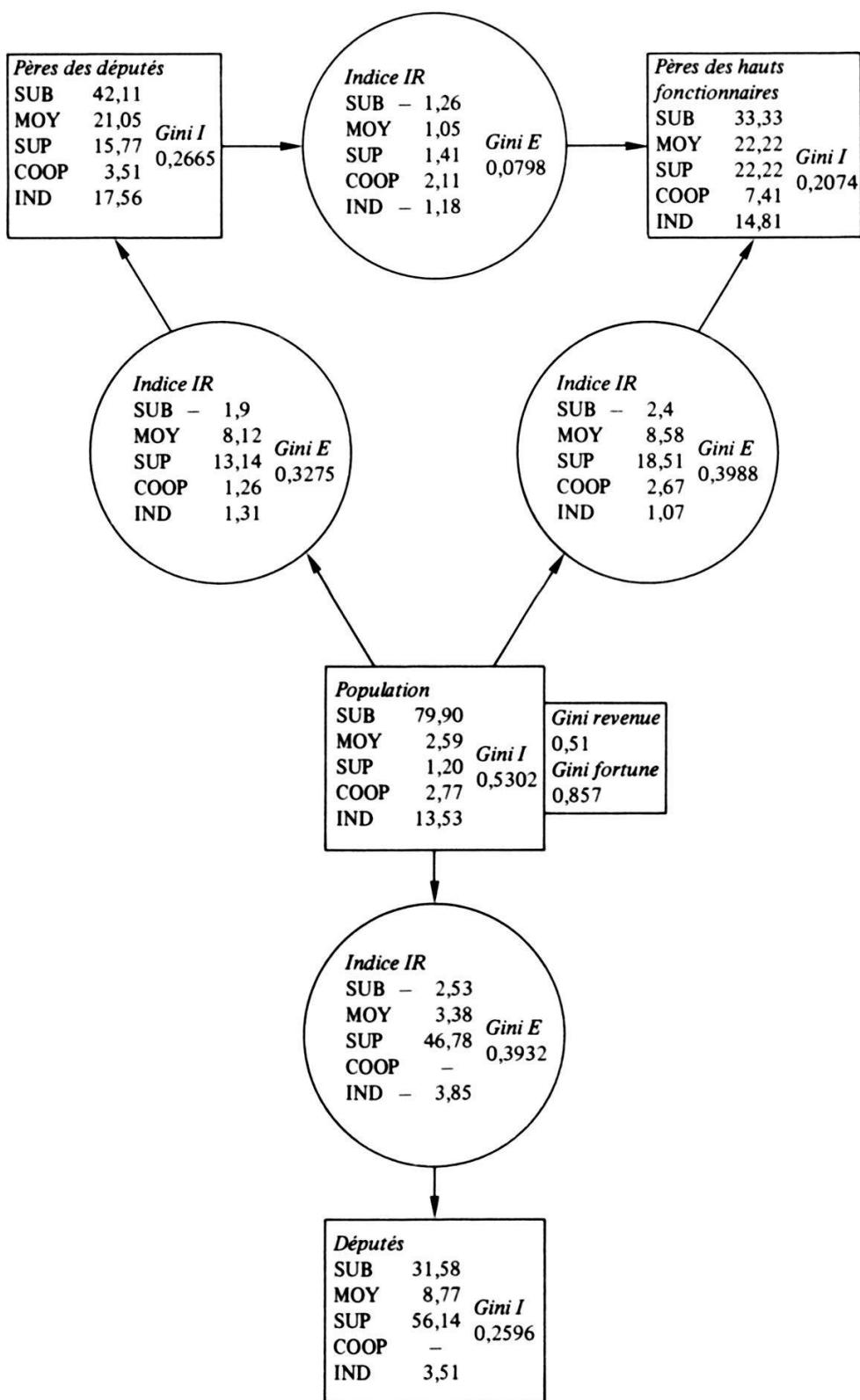
Par contre, le tableau 11 nous donne une toute autre image: on constate immédiatement des distorsions entre la population de référence et les autres populations (indices Gini E compris entre 0,3275 et 0,3988).<sup>22</sup>

Certes, les résultats de ce tableau doivent être interprétés avec précaution, notamment du fait de la définition imprécise de la catégorie “indépendants” (IND) pour les “pères des députés” et pour les “députés”, comme nous l'avons déjà remarqué. Mais pour le reste, ces résultats ont un degré de fiabilité satisfaisant. On constate une grande homogénéité entre les populations des pères des députés et des pères des hauts fonctionnaires: l'origine sociale de ces deux élites est sensiblement la même (indice Gini E=0,0798). Un examen des indices IR montre que chez les pères des hauts fonctionnaires les catégories extrêmes (SUB et IND) sont légèrement moins représentées que chez les pères des députés, alors que c'est l'inverse pour les catégories intermédiaires, ce qui confère aux hauts fonctionnaires une origine “classe moyenne / moyenne supérieure” plus marquée que chez les députés. On voit par ailleurs que les différentes catégories professionnelles sont mieux représentées, les unes par rapport aux autres, chez les pères des hauts fonctionnaires, ce qui est mis en évidence par les indices Gini I. Mais, encore une fois, les différences ne sont pas substantielles.

Par contre, si l'on compare ces deux populations avec la population de référence, on constate de grandes distorsions. Outre les indices Gini E particulièrement significatifs, il convient de prêter attention aux indices IR, qui montrent clairement que la seule catégorie professionnelle sous-représentée chez les pères des hauts fonctionnaires et des députés est la catégorie des emplois subalternes (SUB), alors que toutes les autres sont sur-représentées, notamment les emplois supérieurs (SUP), qui correspondent essentiellement à la catégorie des directeurs. Si enfin on met en rapport la population et les députés, on

22 Il est peut-être nécessaire d'expliquer le choix des populations qui sont comparées avec la population de référence. Le but du tableau 11, rappelons-le, est de déterminer quel est le degré de congruence entre la population et deux types d'élite (ou de dirigeants): les députés et les hauts fonctionnaires en ce qui concerne la profession. Pour réaliser cet objectif il aurait été apparemment logique de comparer les professions des députés et les professions des hauts fonctionnaires avec les professions de la population. Mais cette façon de faire ne tient pas compte du fait qu'en régime libéral on distingue, du moins en doctrine, les fonctions de député et de fonctionnaires, entre autre, quant à leur lien avec la profession. En effet, le député est censé représenter la population ou une partie de celle-ci. C'est sa représentativité qui est le fondement de sa fonction. Le fonctionnaire, par contre, est censé être compétent dans un domaine donné. C'est sa compétence qui constitue le fondement de sa fonction. Il en découle qu'au sommet de la hiérarchie administrative nous aurons nécessairement des gens appartenant à la catégorie SUP. Il apparaît alors logique de comparer les professions de la population non pas avec les professions des hauts fonctionnaires, mais avec les professions de leur père. Ceci est d'ailleurs en accord avec la théorie de la socialisation politique. Par contre, il était toujours logique de comparer les professions des députés avec celles de la population, d'autant plus que les premiers ne sont pas des professionnels de la politique. Mais alors il n'était plus possible de comparer entre eux “députés” et “hauts fonctionnaires”. C'est pourquoi nous avons introduit la population “pères des députés”.

Tableau 11: Relations entre “pères des députés”, “pères des hauts fonctionnaires”, “population” et “députés” en fonction de la profession (distribution en %)



N.B.: Les flèches vont de la population de référence aux autres populations.

Source: tableaux n. 3 et n. 7, et pp. 11–12 et 17 ci-dessus.

obtient un indice Gini E analogue aux précédents, mais une sur-représentation encore plus forte de la catégorie SUP (IR=56,14). Toutefois, il faut tenir compte des réserves que nous avons déjà émises à propos des données que nous utilisons pour définir la catégorie IND chez les députés. Nous avons procédé à un contrôle sur la base des indications contenues dans l'Annuaire officiel du canton du Tessin (1975) pour la législature actuelle. Nous avons trouvé que les 48,88 % des députés appartiennent à la catégorie des indépendants.<sup>23</sup> Sur cette base, il faut donc conclure que c'est surtout la catégorie IND qui est sur-représentée au sein du parlement par rapport à la population. Et cette même caractéristique permet de différencier assez nettement le parlement de la haute administration. Cette dernière correspond en effet à une catégorie professionnelle supérieure, alors que les députés représentent, à raison de presque 50 % des catégories professionnelles indépendantes.

Cette brève étude nous a permis, malgré ses lacunes, de mettre en évidence les points suivants. Tout d'abord, le caractère élitiste des acteurs politiques formels "députés" et "hauts fonctionnaires", notamment en ce qui concerne les classes sociales définies en termes de profession, de revenu et de fortune. En particulier, il apparaît que la catégorie des indépendants est sur-représentée au sein de ces deux élites, notamment chez les députés. Ceci confirme la validité de notre hypothèse de départ, qui rejette le postulat d'autonomie du système politique.

D'autre part, la stabilité du système politique confirme notre autre hypothèse selon laquelle l'exercice des responsabilités politiques abouti non seulement à une distribution des ressources, mais aussi et surtout à une distribution du pouvoir. En effet, s'il est vrai qu'il a permis à l'ensemble de la population d'améliorer son niveau de vie, il est tout aussi vrai que les fruits de ce développement ont été distribués de façon inégalitaire (voir tableaux 3, 4 et 5) et que ce processus a permis à cette même classe politique de se maintenir au pouvoir.

Troisièmement, cette étude montre que la dimension gauche-droite n'est pas suffisante pour expliquer la répartition des préférences politiques de la population, notamment le fait qu'une partie de l'électorat des partis bourgeois se recrute parmi les classes les moins favorisées. Il faut donc avoir recours à d'autres dimensions pour expliquer ce phénomène, ce qui nécessiterait une recherche plus approfondie. Celle-ci devrait recueillir des données individuelles au moyen de questionnaires standardisés et d'interviews en profondeur.

23 Dans cette catégorie nous avons classé les avocats, les architectes, les ingénieurs, les commercialistes, les médecins et les industriels.